

# Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 17 SEPTEMBRE 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE DIX-SEPT SEPTEMBRE à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE JEAN-LOUIS GUERIN DE LIVRE-SUR-CHANGEON, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 11 septembre 2018.

**Présents** : Mmes BOURCIER V., BRIDEL C., COUR L., KERLOC'H A., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BEAUGENDRE F., BEGASSE J., BEGUE G., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., FRAUD E., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MAILLARD M., MARCHAND S., MICHOT B., ORY G., PICARD H., PIQUET S., SALAÜN F., SALAÜN R., VEILLAUX D.

**Absents** : Mmes DANIEL F., LAMOUR E., MIRAMONT F., MM BARBETTE O., BILLIOUX Y., DESRUES T., GENOUËL J., LAHAYE P.,

**Pouvoirs** : M. BILLIOUX Y. à M. BLANQUEFORT Ph., Mme DANIEL F. à Mme MARCHAND-DEDELOT I., M. DESRUES T. à M. PICARD H., M. GENOUËL J. à Mme BOURCIER V., M. LAHAYE P. à M. PIQUET S.

**Secrétaire de séance** : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

## EMPLOI

### Demande de subvention Mission Locale du Pays de Fougères

Rapporteur : Guillaume BEGUE, Vice-président

- VU l'arrêté préfectoral n°2017-20700 en date du 6 janvier 2017, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté, et notamment la compétence obligatoire « *Actions de développement économique* » ; ainsi que l'annexe portant comme d'intérêt communautaire « le développement des actions visant à soutenir et à favoriser l'emploi en concertation avec les structures et partenaires intéressés, notamment l'ANPE et la Mission Locale » ;
- VU la délibération N°2018/009 du 5 février 2018
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 18 juin 2018
- VU l'avis favorable de la commission n°2 du 3 septembre 2018

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

Lors du conseil communautaire du 5 février 2018, il a été décidé que la structure We Ker issue de la fusion de la Mission Locale du Pays de Rennes et de la Maison de l'Emploi, de l'insertion et de la Formation du Pays de Rennes prendrait le relai sur la mission d'accompagnement des jeunes des 9 communes du territoire.

Afin de permettre une transition pour les jeunes accompagnés, la fin du partenariat effectif avec la Mission Locale de Fougères est actée au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Ces derniers sollicitent donc le versement d'une subvention correspondant à une demie année cotisation soit 5 978€ répartis comme suit :

- Fonctionnement : 4 829€
- Participation au loyer de leurs locaux, La Cristallerie à Fougères : 1 149€

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **RETIENT** un montant de participation pour l'année 2018 de 5 978€ pour la Mission Locale du Pays de Fougères ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à exécuter cette décision et à signer tout document y afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

